

- Lieu -

**A définir
en fonction des stagiaires**

- Durée -

7.0 heure(s)

- Date(s) -

27/10/2026

- Horaires -

09:00 - 17:00

- Tarifs nets de taxe -

-> avec participation vivea : 70 €

-> autre cas : 250 €

*Les frais de repas et les déplacements
sont à la charge du stagiaire*

*Une attestation de fin de formation et/ou un
certificat de réalisation vous sera adressé à
l'issue de la formation.*

Objectif

- Maitriser la réglementation relative à la protection des animaux
- Connaître la définition et les indicateurs d'appréciation du BEA
- Définir les points critiques au niveau de l'élevage de volailles et apprendre à en maitriser les points essentiels
- Être capable d'appréhender les problèmes de BEA liés à l'environnement et d'apporter des mesures correctives
- réaliser les enregistrements nécessaires
- Être capable de prévenir les risques sanitaires (biosécurité)

Public & Pré-requis

Loiret et départements limitrophes Toute personne élevant des volailles
Pré-requis : Aucun

Contenu

Maitriser les fondamentaux du bien-être de la volaille
Identifier les éléments à maitriser dans l'environnement pour agir sur le BEA de ses volailles

Méthodes pédagogiques

textes réglementaires, présentation ppt, échanges de pratiques, exercices, brainstorming.
présentation ppt, questions-réponses avec les stagiaires.

Evaluation

Quizz

Intervenants

Emmanuelle PRAMPART ou Hervé AMELOOT vétérinaires formateur RCSERVICES Filières animales et alimentaires

Responsable de stage

Anna BODIN conseillère avicole Chambre d'agriculture du Loiret
--

Contact

Gregory PETRE (CA45)
07 76 23 30 34 - gregory.petre@loiret.chambagri.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.